

France : des couvre-feux pour les jeunes

Depuis le 22 avril, les jeunes de moins de 18 ans n'ont plus le droit de sortir seuls la nuit dans des quartiers de Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe. D'autres villes françaises ont pris la même décision pour les moins de 13 ans.

1 C'est quoi, un couvre-feu ?

UNE DÉCISION EXCEPTIONNELLE...

Un couvre-feu **interdit à la population de sortir à partir d'une certaine heure**. Il est décidé par un ministre, un maire... pour une raison précise. Il y a déjà eu des couvre-feux en France, par exemple en 2020, durant le Covid.



... AVEC DES RÈGLES STRICTES

Un couvre-feu doit être respecté : **c'est la loi**. En Guadeloupe, les mineurs doivent rester chez eux entre 20 heures et 5 heures. À Béziers et à Nice, les moins de 13 ans n'ont pas le droit de sortir entre 23 heures et 6 heures. S'ils n'obéissent pas, des policiers peuvent donner **une amende à leurs parents**.



2 À quoi ça sert ?

À EMPÊCHER LES VIOLENCES...

La Guadeloupe connaît **une augmentation de la violence chez certains mineurs**.

Des bandes de jeunes de 13 ou 14 ans ont, par exemple, brûlé des poubelles. D'autres ont menacé des passants avec des armes. Le couvre-feu a pour but d'empêcher ces violences.



... POUR PROTÉGER LA POPULATION

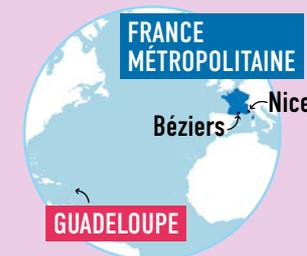
En limitant les violences, le couvre-feu **permet à la population de vivre plus en sécurité**.

Il protège aussi certains jeunes, qui pourraient être influencés et devenir violents à leur tour.



LA SITUATION

Pour réduire les actes de violence commis par des jeunes en Guadeloupe, une île française, le gouvernement a ordonné un couvre-feu pour les mineurs. Des maires de villes situées en France métropolitaine, comme Béziers et Nice, ont décidé de faire pareil.



3 Est-ce que ça va durer ?

UNE ACTION LIMITÉE DANS LE TEMPS



Un couvre-feu permet de limiter les violences le temps de sa durée. Mais elles peuvent reprendre après.

On ne peut pas mettre en place un couvre-feu de façon durable, c'est illégal. En Guadeloupe, le couvre-feu a été décidé pour un mois, et sera prolongé si nécessaire. À Béziers, il est prévu jusqu'au 30 septembre. Et à Nice, tout l'été.

ET APRÈS ?

D'autres décisions sont nécessaires pour résoudre de façon durable ces problèmes de violence.